

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000051 – AMR 51/17/00

Action complémentaire sur l'AU 230/99 (AMR 51/144/99 du 3 septembre 1999) et les suivantes (AMR 51/164/99 du 12 octobre 1999, AMR 51/184/99 du 15 novembre 1999 et AMR 51/209/99 du 14 décembre 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS
(CAROLINE DU NORD)

Johnnie Lee McKnight, 19 ans

Londres, le 27 janvier 2000

L'audience destinée à déterminer l'aptitude de Johnnie McKnight à être jugé, qui devait s'ouvrir le 25 janvier 2000, a été de nouveau remise à plus tard parce que la plus grosse tempête de neige qu'ait connue cette région depuis cent ans s'est abattue sur la ville ce jour-là. On ignore quand cette audience aura finalement lieu ; il est possible qu'il faille attendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Aucune action supplémentaire n'est requise pour l'instant de la part du réseau des Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux d'entre vous qui ont envoyé des appels en faveur de cet homme.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -